

ÉCOLES maternelle
 élémentaire

Publique de BOEGE

CONSEIL D'ÉCOLE

ANNÉE SCOLAIRE 2010 - 2011

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU 05/11/10

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directeur de l'école de Boège - Président : Hervé Masson	X		
Enseignantes	X		
Mme Beja Marie	X		
Mme Genoud-Prachex Dominique	X		
Mme Lordier Françoise	X		
Mme Palefroy Florence			
Représentants des parents d'élèves titulaires			Suppléants assurant un remplacement
Mme Patte Marie Pierre	X		
M. Hechinger Sebastien	X		
Mme Brient Sophie	X		
Mme Hoogland Christine	X		
Mme Vuarchex peggy	X		
Inspecteur de l'Éducation nationale : Mme Lyautey		X	
Maires des communes ou leurs représentants :			
Mme Cherrer Fabienne (Boege)	X		
M. Vulliet (Saxel)			
Délégué départemental de l'Éducation nationale : Mr Baudry		X	
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. : Mme Chelfould Eveline	X		
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Enseignant de langues vivantes :			
Personne invitée :			

Procès-verbal établi le 10/11/10

Le président, directeur de l'école,

Nom : Masson Hervé

PLAN

1- Présentation des objectifs du conseil d'école
 2- R.A.S.E.D
 3- Validation du règlement interne à l'école
 4- Effectifs actuels et prévisionnels

5- Sécurité
 6- PPMS
 7- Projet d'école
 8- Projets

9- Transports
 10- Travaux
 11- question des parents

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
1	<p>Présentation des objectifs du conseil d'école Le directeur de l'école accueille les nouveaux parents élus et présente les objectifs et les différentes missions du conseil d'école.</p>	
2	<p>R.A.S.E.D L'enseignante du R.A.S.E.D présente les fonctions et objectifs des différents membres du R.A.S.E.D et les objectifs . Elle souligne les difficultés liées au peu de personnel par rapport au nombre important d'enfants en demande d'aide.</p>	
3	<p>Validation du règlement interne à l'école Pas de changement notable par rapport à l'année précédente a l'exception des modifications mineures concernant les horaires de l'aide personnalisée et le texte de référence : règlement départemental du 15/12/2009</p> <p>Le règlement est présenté, lu et validé par l'ensemble des participants.</p>	
4	<p>Effectifs actuels et prévisionnels Nous avons commencé l'année avec 113 élèves, effectif augmenté à 121 élèves avec l'arrivée des gens du voyage ; ceux- ci sont partis le 15 octobre .Nous avons également perdu 4 élèves, 1 pour déménagement et 3 par choix des parents (école privée) .</p> <p>Total des effectifs : 109 élèves à ce jour répartis en 22 Cp, 26 CE1, 19 CE2, 22 CM1 et 20 CM2.Deux élèves sont également encore sur le départ pour déménagement, ce qui devrait amener l'effectif global de l'école à 107 élèves.</p> <p>Effectifs prévus à la rentrée 2011 : 112 élèves : 18 CP, 22 CE1 25 CE2, 18 CM1, 22 CM2 et 7 enfants qui vont arriver à Saxel, prévus en primaire mais dont la répartition n'est pas encore connue.</p>	
5	<p>Sécurité</p> <p>Un exercice d'évacuation a eu lieu le 15/10/10. Il s'est bien passé.</p> <p>Le directeur de l'école fait deux observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas de registre de sécurité dans l'école. Seul un cahier commencé en 1987 fait fonction. Le dernier passage de vérification des extincteur est daté du 5/12/2002. Certes il y a eu des vérifications ensuite mais elles ne sont marquées nulle part. 	

N°	TITRE ET DEVELOPEMENT	<i>Ne rien inscrire dans cette colonne</i>
	<p>- Il n'est pas possible d'évacuer la classe de CM1 ainsi que la salle informatique et la BCD dans le cas de fumées ou d'incendie dans les escaliers. Cette situation, certes en vigueur depuis toujours, n'est pas acceptable.</p> <p>Pour régler ces différents problèmes et mettre en place des solutions provisoires ou définitives, le directeur va demander à M. le maire de Boège le passage d'une commission de sécurité qui permettra de cerner les problèmes et de réfléchir aux solutions.</p>	
6	<p>PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité)</p> <p>Le PPMS a été finalisé, il récapitule les risques encourus sur la commune et les actions envisagées pour la protection des élèves . Le document transmis aux différents partenaires a été approuvé ; les mesures prises concernant la protection des élèves sont validées par les membres du conseil d'école.</p>	
7	<p>Projet d'école :</p> <p>Validé en fin d'année il est en application pour les 3 années à venir. Le directeur précise que ce projet d'école n'est pas figé, il y aura des ajouts pour s'adapter aux différentes modifications du cadre de l'école, aussi bien au niveau des enseignants que des locaux ou de la population rencontrée.</p>	
8	<p>Projets passés, en cours et à venir</p> <p>Le projet de visite de musée, en lien avec le projet d'école a bien eu lieu et a permis à l'ensemble des élèves de l'école de découvrir un milieu artistique qu'il ne connaissait pas. Une exploitation a été faite en amont pour certains et en aval pour les autres ; les résultats de ces exploitations seront visibles sur le site de l'école.</p> <p>Le projet ski est en train de se mettre en place avec normalement (attente de la confirmation définitive du foyer de ski de fond) les CM1 et CM2 au ski de fond et biathlon, les CP/CE1 et CE2 au ski de piste. Le choix de changer les cycles a été décidé afin d'exploiter avec les plus grands le travail sur l'endurance qui est plus important en fond qu'en piste . Cette année les CE2 font encore de la piste car les années précédentes ils ont fait du fond.</p> <p>Le projet classe de mer en est à son élaboration et est maintenu pour cette année du 22 au 29 mai. Le directeur de l'école précise que l'équipe pédagogique a décidé de ne pas prolonger ce projet les années suivantes. Il est clair que les programmes précisent que l'enfant doit participer à une classe transplanté au cours de sa scolarité mais une réflexion est menée sur la possibilité de mettre en place de nouveaux projets à partir de l'année prochaine. Classe « rousse » cycle 2, classe de mer CE2 ou encore autre chose, rien n'est décidé.</p> <p>Un conseil des enfants va être mis en place avec des élections de représentants par classe et un conseil mensuel ou les enfants pourront débattre et proposer des solutions pour les problèmes qui les concernent . Ce projet entre dans le cadre du</p>	

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
9	<p>projet d'école et plus particulièrement dans la partie citoyenneté.</p> <p>Transports</p> <p>Des problèmes se posent le soir entre 16h15 et 16h30 dans la cour de l'école. En effet aucune surveillance n'est prévue en attente du car de Saxel. Un problème d'oubli d'enfant a eu lieu. Il serait temps de mettre quelqu'un en place pour gérer cela.</p> <p>Mme Cherrer répond que ce n'est pas de la responsabilité de la mairie puisqu'il s'agit d'un problème de transport ; c'est à la communauté de commune de se pencher sur ce cas.</p> <p>Un contact va être pris par l'école pour les informer de cette difficulté</p>	
10	<p>Travaux</p> <p>Nous sommes toujours en attente d'une ligne téléphonique pour le deuxième bâtiment ainsi que d'une antenne ADSL ou autre système de connexion à internet. Mme cherrer confirme que les dispositions ont été prises avec Mr Saillet, adjoint pour réaliser cette demande.</p> <p>Nous souhaiterions avoir une rampe d'accès pour les élèves en fauteuil dans le deuxième bâtiments pour que tous puissent utiliser la salle Art plastiques et également conserver la classe de CE2 l'année prochaine à son emplacement actuel. En effet 26 élèves dans la classe de CE1 actuelle cela va poser des problèmes l'année prochaine avec le changement de taille des bureaux des élèves. Mme Cherrer renvoie l'école vers M.Moron, responsable technique pour l'étude de faisabilité d'un projet d'une rampe amovible.</p> <p>Le directeur de l'école demande à ce que les importants problèmes d'étanchéité sur la porte du 2eme bâtiment soient traités..</p> <p>Hervé Masson demande également où en est la demande d'équipement en ordinateurs portables et vidéoprojecteur. Mme Cherrer répond que la mairie vient de voter l'achat d'un ordinateur portable (sur les 5 demandés) et d'un vidéo projecteur (sur les 2 demandés) ;</p>	
11	<p>Questions des parents</p> <p>Téléthon : les parents demandent l'autorisation de l'école pour mener une action téléthon (lâché de ballons) à la sortie des classes ; L'équipe enseignante donne son accord ainsi que la mairie ;</p> <p>Pas d'autre question des parents.</p> <p>Fin de séance : 20h10</p>	